

## Coordination Edification

Mise à jour du 22 avril 2020

Les raisons de notre espérance

*Fiche abrégée*

## II. Deux testaments pour une alliance

**Le rapport entre les deux “testaments” ou “alliances” n'est pas toujours abordé de la même manière au sein des Eglises chrétiennes. L'Ancien Testament est-il vraiment la Parole de Dieu pour nous ? La grâce révélée avec Jésus-Christ a-t-elle remplacé la Loi de Moïse ? L'Eglise s'inscrit-elle en continuité ou en rupture avec l'assemblée des enfants d'Israël ?**

### 1. Unité du message...

*“Toute l'Ecriture sainte est contenue dans les livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament” (La Rochelle, art. 3).*

La Réforme du 16<sup>ème</sup> siècle a reçu la Bible tout entière comme Parole de Dieu écrite. Les Réformateurs ont souligné son unité et son autorité : Ancien et Nouveau Testaments correspondent bien à deux temps d'une seule et même alliance. L'Ecriture, testament de cette alliance, constitue un tout où chaque élément prend du sens pour aujourd'hui.

### 2. ... et pourtant, une ligne de partage

Il y a bien une différence, cependant, entre les deux dispositions de l'Alliance du Salut. A la charnière des deux se trouve deux événements historiques qui vont ouvrir un accès nouveau pour tous les croyants auprès de Dieu, une nouvelle manière de servir Dieu en étant rendu participants de son œuvre. Ces deux événements sont :

- la venue du Christ, Jésus
- le don du Saint-Esprit lors de la Pentecôte.

**Avec la naissance de Dieu Jésus**, sa mort et sa résurrection, s'inaugure la période finale de l'histoire du Salut (Mt 11.11 ; Hé 1.1).

**Avec l'envoi du Saint-Esprit**, cet “autre avocat”, Dieu est présent au milieu de son peuple et en chaque disciple. Sa vocation est de communiquer le conseil, la consolation, le secours dont le peuple de Dieu a besoin, ainsi que chaque chrétien (Jn 7.38-39).

### 3. Deux conséquences majeures

**a. Le temps de l'accomplissement.** La venue du Christ et le don du Saint-Esprit constituent un passage entre la longue préparation et l'accomplissement du dessein rédempteur de Dieu. Il y a donc bien une première et une nouvelle alliance, avec des rites, des usages et même des prédications spécifiques (Joël 2.28-29 ; Ac 2.17-21).

**b. Le temps des nations.** L'élargissement du peuple de Dieu à des hommes et des femmes « d'entre les nations » (Ac 15.23 ; Ro 9.24) est l'accomplissement d'une des promesses adressées à Abraham : *“Toutes les familles de la terre seront bénies en toi”* (Gn 12.2). Le temps devait venir où la Bonne Nouvelle serait proclamée *“jusqu'aux extrémités de la terre”*, après avoir été confiée, dans un premier temps, au peuple d'Israël. Cette ouverture, restreinte dans la première alliance, est nettement perceptible dans les Evangiles et se confirme dans le livre des Actes (Ac 13.46-48 ; 28.28).

### Eviter les dérives :

Cela ne doit pas nous conduire à considérer que l'Ancien Testament n'offrirait qu'un intérêt historique, révélant un Dieu différent de celui que présente le Nouveau Testament. Avec Calvin, nous croyons que *“l'Alliance faite avec les Pères anciens, en sa substance et sa vérité, est si semblable à la nôtre qu'on peut dire qu'elle est une avec elle”*.

L'ouverture aux nations ne signifie pas que tous les hommes sont dorénavant considérés comme rachetés et membres du peuple de Dieu. C'est par la foi que l'homme est justifié, *“de sorte que ceux qui ont la foi sont bénis avec Abraham le croyant”* (Ga 3.9).

## **4. Le fondement historique de l'Alliance du Salut**

Ce fondement repose sur l'élection d'Abraham. C'est à lui et à sa descendance que Dieu a fait une promesse et adressé une vocation. L'Alliance conclue avec Abraham et sa descendance contient en germe tous les développements ultérieurs, jusqu'à l'édification finale de la “nouvelle Jérusalem” (Jn 8.56 ; Hé 11.10, 13-16). Dès son établissement, il s'agit d'une alliance de grâce.

La loi, donnée 430 ans plus tard, n'a pas été donnée contre la promesse. La loi révèle la sainteté de Dieu et la marche du “juste” qui, tout en gardant les commandements du Seigneur, reconnaît son besoin de la grâce et du pardon (Ps 32 ; 51 ; Ga 3.17-21...). Il y a bien une seule Alliance, au sein de laquelle Dieu révèle progressivement son dessein.

Eviter les dérives : Il n'est pas juste d'opposer l'Ancien et le Nouveau Testaments, la loi et la grâce. La grâce n'était pas absente avant la venue de Jésus. La loi n'est pas révoquée aujourd'hui. Jésus ne parle pas d'abolition mais d'accomplissement (Mt 5.17 ; Ro 7.12).

## **5. Trois fonctions de la loi de Dieu**

La théologie réformée reconnaît trois fonctions ou “usages” de la loi de Dieu.

**a. Une fonction civile.** La loi est aussi en rapport avec la vie dans la société. De par la grâce commune, l'énoncé de la loi (règles d'éducation, droit civil,...) rejoint les aspirations inscrites dans les cœurs et fait peser sur les consciences le sentiment d'un devoir moral. Cela permet d'établir un climat social plus favorable, de limiter les effets dévastateurs du péché (Ro 13.3-5 ; 1 Tm 2.1-2).

**b. Une fonction pédagogique.** La loi est comme une lumière qui révèle l'état de péché de l'homme, face aux exigences de la sainteté de Dieu, pour qui rien n'est caché. La loi me pousse donc à recourir à la grâce qui est manifestée en Jésus-Christ (Ro 3.4, 10 ; Ga 3.24).

**c. Un guide pour le croyant.** La loi concerne enfin la marche du chrétien et la sanctification. La sanctification est d'abord une position de foi et d'attachement ; mais elle se manifeste aussi par une marche (1 Co 1.2 ; 1 Jn 2.6). Habité par l'Esprit, le chrétien doit marcher selon l'Esprit, l'amour de Dieu le conduisant à aimer et à garder les commandements (Ps 119 ; Ez 36.26-27 ; Jn 15.10 ; Ga 5.13-14, 25).

## **6. La permanence de la justification par la foi**

Dès la première disposition de l'Alliance, la justification par la foi est enseignée comme étant la seule voie du Salut (Ro 4.20-21 ; Hé 11). Rappelons que la foi n'est pas un sentiment, fut-il sincère, mais une confiance qui s'attache à la Parole de Dieu et qui se traduit par un engagement, une obéissance.

## **7. Hier, comme aujourd'hui : un peuple et des individus**

Dieu fait alliance avec un peuple, mais l'appel s'adresse aussi à des individus. Les promesses sont tout à la fois collectives et personnelles. Dès l'Ancien Testament, le juste se distingue du 'méchant' par ses choix et sa conduite (Gn 18.23 ; Ps 1 ; Os 14.9...). Dans la nouvelle alliance, la promesse est

pour les croyants et pour leurs enfants (Ac 2.39) ; cependant, chacun est appelé à confesser de manière personnelle son adhésion à la personne et à l'œuvre de Jésus-Christ. Si les signes d'appartenance à la communauté diffèrent (circoncision, baptême), ils désignent une même réalité : l'humiliation, la mort de l'ancienne nature, la nouvelle naissance.

---

*“Jésus-Christ ne promet pas d'autre Royaume des cieux à ses fidèles que celui dans lequel ils reposeront avec Abraham, Isaac et Jacob (Mt 8.11)”* Jean Calvin.

- Une version plus développée de ce texte est disponible -

**“ Les bases théologiques qui définissent notre identité et qui nous rassemblent ”**

(cf. Synode National de Vauvert – 1996 – décision XV)

**ANCIENNE ET NOUVELLE ALLIANCES**

**Que la Bible soit constituée d'un "Ancien" et d'un "Nouveau" Testament, voilà qui ne surprendra personne ! Tout chrétien sait cela depuis le temps de sa première instruction dans la foi. Cependant, le rapport entre ces deux "testaments" ou "alliances"<sup>1</sup> n'est pas toujours abordé selon le même point de vue au sein de la chrétienté. Or, se rattachent à cette réflexion des questions essentielles comme celles-ci :**

- **L'Ancien Testament est-il vraiment Parole de Dieu pour nous ? Nous parle-t-il encore, et comment ?**
- **la grâce en Jésus-Christ a-t-elle supplanté la Loi de Moïse ?**
- **L'Eglise actuelle est-elle une création nouvelle ou s'inscrit-elle en continuité avec l'assemblée des fils d'Israël ?**

**Une vision globale**

Sans la moindre hésitation, la Réforme a reçu la Bible comme un tout, comme une seule et même Parole de Dieu. L'unité et l'autorité de la Bible, tout entière Parole de Dieu parce que tout entière révélation pleine et suffisante de son œuvre créatrice et rédemptrice, sont confessées de manière massive au XVI<sup>e</sup> siècle. La confession de foi de La Rochelle confirme cette position, notamment en son article 3 où après avoir affirmé que *“ Toute l'Ecriture Sainte est contenue dans les livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament ”*, elle donne la liste complète des 66 livres.

A cette reconnaissance de l'unité formelle de la Bible s'ajoute, chez les Réformateurs, une méthode d'interprétation qui met en évidence l'unité du message : Ancien et Nouveau Testaments sont réunis dans une grande fresque où chaque élément, chaque détail prend du sens pour aujourd'hui. C'est là, assurément, un fort héritage de notre tradition réformée.

**Et pourtant, une ligne de partage**

Cette affirmation ne doit toutefois pas nous amener à conclure rapidement qu'il n'existe aucune différence entre les deux dispensations, celle de l'ancienne et celle de la nouvelle alliance. En effet, à la charnière entre les deux se trouvent deux événements historiques qui vont enrichir le rapport de tous les croyants avec Dieu, ouvrir de nouvelles perspectives eschatologiques, et poser les bases d'un nouveau service de Dieu. Ces deux événements sont :

- d'une part la venue du Christ, Jésus ;
- d'autre part le don du Saint-Esprit, lors de la Pentecôte.

<sup>1</sup> le mot "testament" est une autre traduction du mot grec *diathèquè* que l'on peut rendre également par "pacte" ou "alliance"

Il y a donc eu un temps, un moment (*kairos*) où le Royaume de Dieu s'est approché des hommes (Marc 1.15), où la Parole a été faite chair (Jean 1.14), où les prophéties messianiques se sont accomplies (Act 10.43). Les premiers versets de l'Épître aux Hébreux sont à cet égard explicites : “ *après avoir autrefois, à plusieurs reprises et de plusieurs manières, parlé à nos pères par les prophètes, Dieu nous a parlé par le Fils en ces jours qui sont les derniers.* ”

Le deuxième événement, inséparable du premier, est l'envoi du Paraclet, c'est-à-dire du Saint-Esprit. La Pentecôte se situe après l'Ascension : le Saint-Esprit est donné par le Père et par le Fils (*filioque*) parce que le monde ne voit plus le Fils (Jean 14.19). Il est donné entre autres pour rappeler et rendre toujours présent l'enseignement du Fils (Jean 14.26).

## Deux conséquences majeures :

### a. Le temps de l'accomplissement

La venue du Christ et le don du Saint-Esprit constituent donc une ligne de partage entre ce qui a été et ce qui est désormais. La nouveauté se situe d'abord dans l'accomplissement du dessein rédempteur de Dieu. Ainsi, l'histoire se divise en deux parties. Il y a bien une ancienne et une nouvelle alliance, et par conséquent des rites différents, des formes de piété diverses et même des prédications spécifiques. Si les prophètes de l'Ancien Testament rappellent sans cesse les exigences de la loi et s'ils prêchent l'obéissance, ils le font en suscitant l'espérance et l'attente du Jour du Seigneur. De même, ils prédisent le temps où le Saint-Esprit, déjà présent en Israël, se manifesterait avec plénitude (Joël 3.1-5 ; Ezék 36.26-27 ; Jér 31.33-34). Quant aux prophètes du Nouveau Testament, ils axent l'Évangile sur un fait déjà réalisé (Act 2.22-36) : que tous sachent avec certitude que Dieu a fait Seigneur et Christ ce Jésus qui a été crucifié et qui est ressuscité le troisième jour.

### b. Le temps des païens

Une autre différence importante apparaît : il s'agit de l'élargissement du peuple de Dieu. “ *Désormais, écrit Calvin, les païens sont élevés au même degré d'honneur que les Juifs* ”, selon l'enseignement donné par l'apôtre Paul à l'Église d'Ephèse (2.11-18). Le mur de séparation qui séparait les circoncis et les incirconcis est abattu. “ *Les uns et les autres ont également accès auprès du Père dans un même Esprit* ” (verset 18). Cette ouverture de l'Église constitue, sans aucun doute, la grande nouveauté du temps inauguré par le Christ dans sa passion et par sa résurrection.

## Dérives :

Il serait erroné de conclure que nous sommes maintenant entrés dans une ère totalement différente de celle qui l'a précédée, comme si l'Ancien Testament n'offrait plus qu'un intérêt historique, révélateur de la façon utilisée par Dieu pour progressivement indiquer son dessein et laisser entrevoir ce que sera le temps messianique. A cet égard, l'interprétation “ *dispensationaliste* ” de l'Écriture force encore le trait. Fondée par John Darby (1800-1882), ce système divise l'histoire sainte en sept périodes quasiment étanches, ayant chacune un rapport spécifique avec Dieu.

Notre lecture de l'Évangile va dans une autre direction. Avec Calvin, nous croyons que “ *l'alliance faite avec les pères anciens, en sa substance et vérité, est si semblable à la nôtre qu'on peut dire qu'elle est une avec elle* ”. Il n'y a donc qu'une seule alliance où le double événement de la croix et de la Pentecôte marque un

temps ancien et un temps nouveau. Le moment est venu de donner quelques indications sur ce qui constitue l'unité de l'alliance.

## **Le fondement historique de l'alliance éternelle**

Tout repose sur l'élection d'Abraham. C'est à lui et à sa postérité que Dieu a fait des promesses et adressé une vocation : “ être une source de bénédiction pour les nations de la terre ”. L'alliance conclue avec Abraham et sa descendance ouvre un temps de bénédiction qui contient en germe tous les développements ultérieurs jusqu'à l'édification finale de la "nouvelle Jérusalem" qu'entrevoit déjà le père des croyants (Hébr 11.10). Cette alliance est, dès son établissement, un acte de pure bonté du Dieu souverain envers une humanité toujours captive de la désobéissance en Adam. Il s'agit donc d'une alliance de grâce.

En ce qui concerne la loi qu'Israël a reçue des mains de Moïse, il convient de souligner à la suite de l'apôtre Paul, qu'elle a été donnée quelques quatre cent trente ans plus tard sans mettre en question la promesse fondatrice. La loi n'a pas été donnée contre les promesses (Gal 3.17-21). Il n'y a pas dans l'Ancien Testament, d'une part le temps de la grâce (d'Abraham à Moïse) et d'autre part le temps de la loi (depuis Moïse). Il n'y a pas une alliance "mosaïque" qui succéderait à l'alliance "abrahamique", mais une seule et même alliance de bénédiction au sein de laquelle Dieu, peu à peu, révèle sa volonté. La loi exprime les exigences du Seigneur et met en évidence les conditions de vie de celui qui est dans l'alliance.

De même lorsque nous considérons le message biblique dans sa totalité, l' “ autrefois ” - le temps de l'Ancienne Alliance - n'est donc pas celui de la loi, et l'“ aujourd'hui ”, celui de la grâce et de la liberté d'agir selon ses propres désirs. La loi, dans un temps comme dans un autre est toujours "sainte, juste et bonne" (Rom 7.12). Son rôle seul est à préciser.

## **Les trois usages de la loi de Dieu**

En premier lieu, la loi sert de révélateur de l'état de péché dans lequel se trouve l'humanité. Face aux exigences de la sainteté (pensons par exemple au "sermon sur la montagne"), plus aucune autojustification n'est possible. Dans le grand procès entre Dieu et les hommes, la loi vient me convaincre de culpabilité, et ce faisant me pousse à recourir à la grâce manifestée en Jésus-Christ (Rom 3.19-24).

Son second rôle est de nature sociale. La publication de la loi de Dieu, rejoignant en l'homme les aspirations profondes de sa nature créée (Rom 2.14-15), fait peser sur les consciences le sentiment d'un devoir moral. Quand celui-ci est, de plus, soutenu par des promesses de récompenses ou par la menace de sanctions en cas de désobéissance, un climat social plus favorable se met en place, les effets dévastateurs du péché sont limités (1 Tim 1.8-10, 2.1-2 ; Rom 13.3-5). "Cette justice contrainte et forcée est nécessaire à la communauté des hommes" dit avec réalisme Jean Calvin. (Institution Chrétienne, livre II, chap.7, § 10)

Enfin, la troisième fonction concerne la sanctification du chrétien. Certes, celle-ci est avant tout l'œuvre de l'Esprit-Saint (Ezék 36.27), cependant la responsabilité de la personne n'est pas pour autant écartée. Or cette dernière, pour pouvoir s'exercer, a besoin de normes et de repères donnés par Dieu. La loi, expression de la volonté bonne de Dieu, balise alors le chemin de la sanctification comme le font des panneaux indicateurs (2 Tim 3.16-17 ; Ps 1.1-3). De plus, la loi écrite contient les exhortations nécessaires pour que l'invocation de

notre liberté en Christ ne devienne pas un prétexte pour laisser libre cours à la "chair" (Gal 5.13-14 ; Ps 119.11).

### **Remarque :**

Le mot "loi" recouvre, dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament, des réalités sensiblement différentes. La loi sainte et invariable est celle qui reflète directement les attributs moraux de Dieu (Lév 19.2). Elle s'adresse à chaque personne avec la force d'un absolu ; elle n'est soumise à aucune casuistique. Les lois sociales, coutumières ou religieuses n'ont pas cette même invariance, elles peuvent être conditionnées dans leur stricte application par les temps et les lieux (ainsi en est-il par exemple des lois sacrificielles de l'Ancien Testament). Cependant la lecture réformée de l'Ecriture nous conduit à découvrir la sagesse de Dieu, les enseignements spirituels ou les applications contemporaines de chaque ordonnance divine (ainsi en est-il par exemple du baptême qui est une reprise de la circoncision dans le contexte de la nouvelle alliance).

## **La permanence de la justification par la foi**

Loin d'être absente de l'Ancienne Alliance, la justification par la foi y est enseignée comme étant la seule voie de salut. Le chapitre 11 de la lettre aux Hébreux nous présente en effet une quantité de personnages de l'Ancien Testament qui tous ont été approuvés ou bénis par Dieu à cause de leur foi. Précisons que la foi n'est pas présentée dans l'Ecriture comme un sentiment, un élan du cœur, une émotion ou une expérience plus ou moins mystique. C'est tout simplement l'adhésion à la Parole dite par Dieu ; c'est avoir la conviction que l'Evangile " d'autrefois " et de " maintenant " est la vérité. Abraham a cru que Dieu ne lui disait pas un mensonge, c'est pourquoi il a obéi. L'essentiel n'est pas d'avoir une foi pour notre bien-être, mais d'avoir une foi juste qui adhère à la doctrine de Dieu. Il suffit de relire l'admirable chapitre 4 de l'Epître aux Romains pour s'en convaincre : " *Face à la promesse de Dieu (Abraham) ne douta pas par incrédulité, mais fortifié par la foi, il donna gloire à Dieu* " (verset 20).

## **Hier comme aujourd'hui : du collectif à l'individuel**

Certains pensent que " *la grande différence entre les deux dispensations est que sous l'ancienne Alliance, Israël est en bloc le peuple de Dieu, au bénéfice des promesses et des privilèges donnés à ce peuple. Sous la Nouvelle Alliance, le peuple se recrute un à un* " (A. Kuen). Mais en est-il bien ainsi ?

En réalité, le fait que la promesse soit adressée à Abraham et à sa postérité ne dispensait personne d'une prise de position personnelle. Aucun Israélite n'était sauvé en tant que tel. Certes Israël est globalement " peuple de Dieu " mais quant à la Rédemption il n'existe pas d'automatisme lié à une appartenance collective. Le texte inspiré dit bien : " *On fera mourir chacun pour son péché* " (Deut 24.16 ; Jér 31.30), ou encore " *Circoncisez votre cœur* " (Deut 10.16 ; 30.6 ; Lév 26.41 , Jér 4.4).

Il en est de même dans la nouvelle alliance. La promesse est pour les croyants et leurs enfants (Act 2.39), mais comme l'écrit Calvin, ceux qui " profitent " des bienfaits de l'alliance ne sont pas déchargés de leur responsabilité par rapport à l'Evangile qui leur est annoncé. Chacun est appelé à confesser personnellement sa conviction intime et à vivre selon l'espérance enracinée au plus profond de lui-même. C'est la raison pour laquelle si les signes d'incorporation à la communauté ecclésiale diffèrent - la circoncision d'une part, le baptême d'autre part - ils ont en revanche le même contenu : " *Les anciens sacrements des Juifs ont tendu à*

*une même fin et à un même but que font aussi maintenant les nôtres, c'est-à-dire d'envoyer et de conduire à Jésus-Christ, ou plutôt, comme des images, de le présenter et donner à connaître ” (Calvin).*

## **En définitive, l'unité du message biblique repose sur l'unité de l'alliance**

S'il est manifeste que l'interprétation de la Bible doit tenir compte de ce qui détermine un “ autrefois ” et un “ maintenant ”, il n'est pas inutile d'affirmer qu'il n'y a ultimement qu'une seule alliance et en conséquence une seule Eglise. Celle-ci poursuit sa vocation de toujours : être source de bénédiction pour les nations et faire apparaître sur cette terre les signes de la cité céleste préparée par Dieu.

*“ L'alliance que Dieu fait avec son peuple n'est pas limitée aux choses terrestres, mais a aussi compris les promesses certaines de la vie spirituelle et éternelle (... ) car Jésus-Christ ne promet point aujourd'hui d'autre Royaume des cieux à ses fidèles que celui dans lequel ils reposeront avec Abraham, Isaac et Jacob (Matt 8.11) ” (Calvin, Institution Chrétienne, livre 2, chapitre 10, § 23).*

### **Remarque :**

On a souvent entendu dire, et même enseigné dans certains catéchismes, que l'Eglise était née à la Pentecôte. Il est vrai que Jésus lui-même avait annoncé qu'il bâtirait son Eglise (Matt 16.18). Mais lorsque Jésus utilise le mot "Eglise" (ecclésia), il n'est pas en train de créer un néologisme pour désigner une réalité qui n'aurait pas existé jusque-là. Ses auditeurs étaient bien à même de comprendre ce qu'il disait car le mot ecclésia figure de nombreuses fois dans la traduction grecque de l'Ancien Testament en usage à leur époque. L'ecclésia, c'est tout simplement "l'assemblée", et en contexte religieux "l'assemblée appelée ou convoquée par Dieu". Ce que Jésus veut dire c'est que l'ecclésia de Dieu se rassemblera désormais autour de lui ; il est le nouveau temple (Jean 2.19-21), il en est la pierre d'angle (Matt 21.42-44).

## **Pour approfondir (bibliographie sommaire) :**

### **Livres :**

L'alliance de grâce, Pierre Marcel, éd Kerygma, 2000, les pages 35 à 45 et 52 à 65 (28 p.)

Vous avez dit alliance ? Rowland Ward, éd Kerygma, 2007 (36 p.)

Pour une foi réfléchie, dir. Alain Nisus, éd. La Maison de la Bible, 2011, les pages 478-484

Institution Chrétienne, Jean Calvin, livre II, le chapitre 10, (p.366 à 385) (20 p.)

### **Articles :**

« L'Ecriture comme traité d'alliance », Pierre Courthial, in Ichthus n°35/1973 (5 p.)

« Election, alliance et certitude du salut », Donald Cobb, in Revue Réformée n°193/1997 (21 p.)

### **Textes d'Eglises :**

Confession de foi de Westminster, article VII in Revue Réformée n°153/1988 (2 p.)

## ANNEXE 1

### Formation théologique élémentaire

---

## **Les raisons de notre espérance**

### Questions d'approfondissement

Fiche 2.

## **Deux testaments pour une alliance**

**Le rapport entre les deux “testaments” ou “alliances” n'est pas toujours abordé de la même manière au sein des Eglises chrétiennes. L'Ancien Testament est-il vraiment la Parole de Dieu pour nous ? La grâce révélée avec Jésus-Christ a-t-elle remplacé la Loi de Moïse ? L'Eglise s'inscrit-elle en continuité ou en rupture avec l'assemblée des enfants d'Israël ?**

### **1. Unité du message...**

1. Qu'est-ce qui permet de souligner l'unité du message biblique (A. et N.T.) ?
2. Quels sont les enjeux de cette unité ?
3. Et les risques si on l'oublie ?

### **2. ... et pourtant, une ligne de partage**

4. Où se situe la différence entre les deux dispositions de l'Alliance (A. et N.T.) ?
5. Quels sont les enjeux au niveau spirituel ?
6. Au niveau pastoral ?
7. Au niveau du témoignage, de la prédication ?

### **3. Deux conséquences majeures**

**8. Le temps de l'accomplissement.** Comment expliquer simplement le *Tout est accompli* de la croix (Jn 19.30) et l'attente qui demeure du *Viens Seigneur Jésus !* (Ap 22.20) ?

**9. Le temps des nations.** Comment expliquer simplement l'ouverture aux nations et le *quiconque* de Jn 3.16, sans tomber dans l'universalisme du '*tous les hommes sont frères*' ?

**10. Sur une feuille à part, commenter les deux versets suivants (une demi page pour chacun) :**

*"Abraham votre père a tressailli de joie de ce qu'il verrait mon jour : il l'a vu, et il s'est réjoui"* (Jn 8.56)

*"Je vous le dis en vérité, parmi ceux qui sont nés de femmes, il n'en a point parue plus grand que Jean Baptiste. Cependant, le plus petit dans le royaume des cieux est plus grand que lui"* (Mt 11.11).

#### **4. Le fondement historique de l'Alliance du Salut**

**11.** Lire Ro 4.11-12. Comment expliqueriez-vous ce que dit Paul ici, en 2 phrases ?

**12.** Expliquer cette formule : *Le chrétien n'est ni sous la loi, ni sans la loi.* Ro 7.12-13 ; Ga 5.1-6, 24-26.

**13.** Quelles dérives observez-vous, à cet égard ?

#### **5. Trois fonctions de la loi de Dieu**

**14.** Expliquer avec vos mots ces 3 fonctions de la loi de Dieu et précisez dans quels cadres elles peuvent être rappelées.

**a. La fonction civile.** La loi comme un frein au mal (Ro 2.14-16).

**b. La fonction pédagogique.** La loi qui conduit à Christ (Ro 3.20 ; Ga 2.16).

**c. Un guide pour le croyant.** La loi que le croyant serre dans son cœur (Ps 119).

#### **6. La permanence de la justification par la foi**

**15.** Le *juste* dont il est question dans l'Ancien Testament (Ps 5.13 ; 7.10 ; Pr 10.3, 1...) était-il justifié sur la même base que le chrétien ? Pourquoi ? (Cf. Ro 4.1-.3).

#### **7. Hier, comme aujourd'hui : un peuple et des individus**

**16.** La communauté (locale et universelle) n'est pas sans l'individu ; l'individu n'est pas sans la communauté. Les deux mots : 'tous' et 'chacun' (1 Co 12) le rappellent sans cesse.

Mentionnez quelques implications que cela a dans l'encouragement fraternel, dans l'exhortation pastorale, dans le soutien diaconal, dans la prédication ?

**Que la Bible soit constituée d'un « Ancien » et d'un « Nouveau » Testament, voilà qui ne surprendra personne ! Tout chrétien sait cela depuis le temps de sa première instruction dans la foi. Cependant, le rapport entre ces deux « testaments » n'est pas toujours abordé selon le même point de vue au sein des Eglises chrétiennes. Or, des questions essentielles se rattachent à cette réflexion, comme celles-ci :**

– **L'Ancien Testament est-il vraiment Parole de Dieu pour nous ? Nous parle-t-il encore, et comment ?**

– **La grâce révélée avec Jésus-Christ a-t-elle remplacé la Loi de Moïse ?**

– **L'Eglise est-elle une nouveauté ou s'inscrit-elle en continuité avec l'assemblée des enfants d'Israël ?**

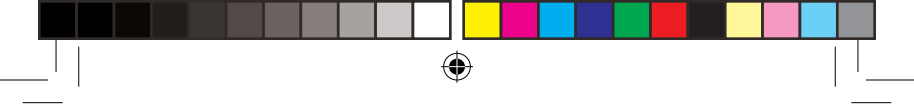
## 1. Unité du message...

Sans la moindre hésitation, la Réforme\* a reçu la Bible tout entière comme Parole de Dieu : l'unité et l'autorité de l'Écriture sainte - révélation pleine et entière de l'œuvre créatrice et rédemptrice de Dieu - sont affirmées avec conviction au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle. La Confession de foi de La Rochelle\* confirme cette position, notamment dans son article 3 où, après avoir affirmé que « *Toute l'Écriture sainte est contenue dans les livres canoniques\* de l'Ancien et du Nouveau Testament* », elle donne la liste complète des 66 livres qui la compose.

L'expression  
« *Je serai  
votre Dieu  
et vous serez  
mon peuple* »  
résume bien  
le contenu  
de l'Alliance  
de grâce.

A cette reconnaissance de l'unité formelle de la Bible s'ajoute, chez les Réformateurs, un principe de lecture qui met en évidence l'unité du message : Ancien et Nouveau Testaments correspondent bien à deux temps d'une seule et même alliance. Dans la Bible, l'alliance fait référence à une relation entre Dieu et son peuple. Dieu promet à ce peuple sa grâce, sa fidélité et son salut. L'homme est appelé à répondre à ces promesses par une démarche de foi et d'obéissance. L'expression « *Je serai votre Dieu et vous serez mon peuple* »<sup>1</sup> résume, en une phrase lapidaire, le contenu de cette alliance qui traverse l'ensemble de l'Écriture et que

1 Ex 6.7 ; Lv 26.12 ; Jr 7.23 ; 2 Co 6.16



## DEUX TESTAMENTS POUR UNE ALLIANCE

---

l'on appelle habituellement « Alliance de grâce ». L'Écriture, qui nous fait connaître cette alliance, constitue donc un tout où chaque élément prend du sens pour aujourd'hui. C'est là, assurément, un fort héritage de l'enseignement réformé<sup>1</sup>.

---

1 La théologie réformée distingue encore entre « Alliance de grâce » et « Alliance du Salut ». Pour la première, il s'agit du « cadre » dans lequel la relation entre Dieu et son peuple s'insère *dans l'histoire*. « L'Alliance du Salut » se réfère, elle, à l'engagement entre le Père et le Fils, *dans l'éternité*, de sauver ceux que Dieu a élus pour le salut. Elle se manifeste – quoiqu'imparfaitement – dans « l'Alliance de grâce ». Les deux visent une même finalité, mais ne se confondent pas.

## 2. ...et pourtant, une ligne de partage

Cette affirmation ne doit toutefois pas nous amener à conclure qu'il n'existe aucune différence entre les différentes dispensations\* ou « temps » de l'Alliance. En effet, à la charnière entre les deux, se trouve un événement historique qui va ouvrir des perspectives nouvelles, un accès nouveau auprès de Dieu ; deux événements qui vont inaugurer une nouvelle manière de servir Dieu en nous

La venue  
du Christ  
et le don du  
Saint-Esprit  
inaugurent  
la période  
finale de  
l'histoire  
du Salut

rendant participants de son œuvre.<sup>1</sup> Ces deux événements sont la venue du Christ (c'est-à-dire du Messie), Jésus, avec pour corollaire le don du Saint-Esprit lors de la Pentecôte.

Il y a donc eu un moment précis dans l'histoire du Salut où le Royaume de Dieu s'est approché : c'est le temps où s'accomplissent les prophéties concernant la venue du Messie. C'est le temps où Dieu s'est fait homme dans la personne de son Fils. Avec la naissance de Jésus, sa mort et sa résurrection, c'est le temps où s'inaugure la période finale de l'histoire du Salut.<sup>2</sup>

1 Jn 4.23-24 ; 15.15 ; 2 Co 4.10 ; Hé 3.14 ; 2 Pi 1.4

2 Mc 1.15 ; Jn 1.14 ; Ac 10.43

## DEUX TESTAMENTS POUR UNE ALLIANCE

« *Après avoir autrefois, à plusieurs reprises et de plusieurs manières, parlé à nos pères par les prophètes, Dieu nous a parlé par le Fils en ces jours qui sont les derniers.* » Hé 1.1

L'œuvre accomplie par Jésus-Christ est confirmée et, en un sens, achevée par l'envoi du Saint-Esprit, cet « *autre avocat* » dont Jésus a parlé précisément. La Pentecôte se situe dix jours après l'Ascension : alors que le Fils est ôté de la vue de ses disciples, le Saint-Esprit est donné par le Père et par le Fils, comme la présence même de Dieu au milieu de son peuple et en chaque disciple. Sa vocation est de rendre témoignage à la vérité, de relier chaque chrétien à son Seigneur et aux autres chrétiens pour former un seul corps. Sa vocation, c'est encore de communiquer tout secours – consolation, conseil, discernement, foi, etc. – dont le peuple de Dieu et dont chaque chrétien a besoin pour demeurer fidèle, pour grandir, pour servir.<sup>1</sup>

« *Quand viendra le Défenseur, celui que je vous enverrai du Père, l'Esprit de vérité qui provient du Père, c'est lui qui me rendra témoignage. Et vous aussi, vous rendrez témoignage parce que vous êtes avec moi depuis le commencement.* » Jn 15.26-27 (NBS)

<sup>1</sup> Jn 14.19, 26 ; Ro 8.14-16, 26-27 ; 1 Co 12.1-26

### 3. Deux conséquences majeures

#### Le temps de l'accomplissement

La venue du Christ et le don du Saint-Esprit constituent un passage entre deux périodes au sein du plan rédempteur de Dieu. A l'intérieur de l'histoire de l'Alliance qui remonte à Abraham, se distinguent deux parties importantes : l'alliance du Sinaï (ou « ancienne alliance ») et la « nouvelle alliance » en Christ, chacune ayant ses usages et ses accents spécifiques.<sup>1</sup>

L'Alliance qui remonte à Abraham comprend deux parties : l'Alliance du Sinaï et la « nouvelle alliance » en Christ, la seconde accomplissant la première

Les prophètes de l'Ancien Testament rappellent les exigences de la Loi en suscitant l'espérance et l'attente du Jour du Seigneur.<sup>2</sup> Ils ont prédit

le temps où le Saint-Esprit, déjà présent en Israël, se manifesterait avec une plus grande plénitude, « *écrivant la loi dans les cœurs.* »<sup>3</sup>

*« Après cela, je répandrai mon Esprit sur toute chair; (...) Alors, quiconque invoquera le Nom du Seigneur sera sauvé. »; « Je vous donnerai un cœur nouveau et je mettrai en*

1 Hé 7.18-25; 8.1-13; 10.1-10. L'alliance de grâce débute de façon explicite à partir d'Abraham (Ga 3.15-17). Cependant, ses dispositions essentielles remontent à la promesse de Gn 3.15.

2 Dt 18.15, 18

3 Jr 31.33; Hé 8.10

*vous un esprit nouveau (...) Je mettrai mon Esprit en vous et je ferai que vous suiviez mes prescriptions.* » Jl 3.1a, 7 ; Ez 36.26s<sup>1</sup>

Les auteurs du Nouveau Testament fondent l'Évangile sur un événement déjà réalisé (la venue du Messie), conformément à ce qu'annonçaient les Écritures (l'Ancien Testament).<sup>2</sup> Les exigences de la sainteté de Dieu sont toujours présentes, mais les croyants, unis à la mort et à la résurrection de leur Sauveur, ont revêtu une nature nouvelle pour marcher d'une manière nouvelle.

*« De même que le sarment ne peut de lui-même porter du fruit, s'il ne demeure sur le cep, de même vous non plus si vous ne demeurez en moi. » ; « Ainsi vous-mêmes, considérez-vous comme morts au péché, et comme vivants pour Dieu en Jésus-Christ. »* Jn 15.4 ; Ro 6.11

### ■ Le temps des nations

L'élargissement du peuple de Dieu est l'autre changement important. C'est l'accomplissement d'une des premières promesses adressées à Abraham : *« Toutes les familles de la terre seront bénies en toi »*. Le temps devait venir où la Bonne Nouvelle du salut serait proclamée *« jusqu'aux extrémités de la terre »*, après avoir été confiée dans un premier temps au peuple d'Israël. Cette ouverture permettant à des païens\* de devenir membres à part entière du peuple

1 Dans certaines versions la référence est Jl 2.28. Voir aussi No 11.29 ; Jr 31.33-34 ; Ac 2.17-21

2 Voir aussi Jn 6.14 ; Ac 3.22 ; 7.37 ; 10.43 ; 18.28

## « LES RAISONS DE NOTRE ESPERANCE »

### FICHE N° 2

de Dieu était déjà présente dans l'ancienne alliance<sup>1</sup>. Elle est nettement perceptible dans les Évangiles, mais c'est dans le livre des Actes que nous la voyons se confirmer pleinement.

*« C'est à vous d'abord (les juifs) que la parole de Dieu devait être annoncée; mais, puisque vous la repoussez et que vous ne vous jugez pas dignes de la vie éternelle, voici : nous nous tournons vers les païens. Car ainsi nous l'a prescrit le Seigneur : Je t'ai établi pour être la lumière des nations, pour porter le salut jusqu'aux extrémités de la terre. Les païens se réjouissaient en entendant cela,... et tous ceux qui étaient destinés à la vie éternelle crurent. »*  
Ac 13.46-48<sup>2</sup>

*« Désormais - écrit Calvin au sujet des croyants - les païens sont élevés au même degré d'honneur que les Juifs ».* Selon l'enseignement donné par l'apôtre Paul à l'Eglise d'Éphèse, le mur de séparation entre circoncis et incirconcis est abattu : *« Les uns comme les autres ont également un même accès auprès du Père dans un même Esprit »*<sup>3</sup>. Cette ouverture toute grande du peuple de Dieu aux non Juifs constitue la nouveauté du temps inauguré par le Christ.

1 La généalogie de Jésus en comprend un certain nombre : Rahab la cananéenne, Ruth la Moabite...

2 Ge 12.3 ; Ac 1.8 ; 2.36 ; 28.28. L'apôtre Paul appelle cette extension de l'œuvre de Dieu : *« le mystère de Christ »*. *« Ce mystère, c'est que les païens sont cohéritiers, forment un même corps et participent à la même promesse en Jésus-Christ, par l'Évangile »*. Lire Ep 3.3-12.

3 Ep 2.11-18. Pour un développement plus complet, lire Ro 9 et 10.

## DEUX TESTAMENTS POUR UNE ALLIANCE



– Il serait erroné de conclure qu'avec Jésus-Christ, nous sommes entrés dans une ère totalement différente de celle qui l'a précédée. Cela nous conduirait à considérer l'Ancien Testament comme s'il n'offrait plus qu'un intérêt historique, se bornant à rapporter des paroles et des faits entièrement dépassés, révélant un Dieu différent de celui que présente le Nouveau Testament.<sup>1</sup>

Avec Calvin, nous croyons que *« l'Alliance conclue avec les patriarches présente un contenu et une vérité si semblables à ceux de la nôtre que l'on peut dire que c'est la même »*.



– Quand le Nouveau Testament dit que *« le mur de séparation a été renversé »* et que *« les païens sont cohéritiers »*<sup>2</sup>, cela ne signifie pas que tous les hommes sont dorénavant considérés comme rachetés et membres du peuple de Dieu. L'apôtre Paul précise que, de tout temps, c'est par la foi que l'homme est justifié, *« de sorte que ceux qui ont la foi sont bénis avec Abraham le croyant. »*<sup>3</sup>

1 A sa manière, la lecture « dispensationaliste » \* de l'Écriture force le trait en divisant l'Histoire sainte en sept périodes quasiment étanches, ayant chacune un rapport spécifique avec Dieu.

2 Ep 2.14 ; 3.6

3 Ga 3.9

## 4. Le fondement historique de l'Alliance éternelle

Ce fondement repose sur l'élection d'Abraham. C'est à lui et à sa descendance que Dieu a fait des promesses et adressé une vocation : « être une source de bénédiction pour les familles de la terre ». L'alliance conclue avec Abraham et sa descendance ouvre

L'alliance conclue avec Abraham est dès le commencement une alliance de grâce

un temps d'espérance qui contient en germe tous les développements ultérieurs, jusqu'à l'édification finale de la nouvelle Jérusalem.

« Abraham, votre père, a tressailli de joie à la pensée de voir mon jour ; il l'a vu et il s'est réjoui. » ; « Il attendait la cité qui a de solides fondations, celle dont Dieu est l'architecte et le constructeur. » Jn 8.56 ; Hé 11.10

Dès son établissement, cette alliance est un acte de pure bonté du Dieu saint envers une humanité toujours captive de la désobéissance héritée d'Adam : il s'agit donc dès le commencement d'une alliance de grâce.

En ce qui concerne la Loi qu'Israël a reçue des mains de Moïse, il convient de rappeler – comme le fait Paul – qu'elle a été donnée quelque quatre cents trente ans plus tard, sans remettre en question la promesse initiale. La

## DEUX TESTAMENTS POUR UNE ALLIANCE

Loi n'a pas été donnée contre la promesse.<sup>1</sup> La loi exprime les exigences du Seigneur et met en évidence l'attitude et la marche de celui qui vit dans l'Alliance : le « juste », dont parlent les Psaumes notamment, est tout à la fois celui qui reconnaît son besoin de la grâce et du pardon, et qui « met son plaisir dans la loi de l'Éternel. »<sup>2</sup>

La continuité de l'unique alliance, à travers des périodes différentes de l'histoire du Salut, se démontre par la constance des grands appels. Ainsi, par exemple, nous retrouvons dans la deuxième lettre de Pierre l'exigence exprimée dans le livre du Lévitique : « Vous serez saints, car je suis saint. »<sup>3</sup>



Ainsi, il n'est pas juste de considérer que l'Ancien Testament correspondrait uniquement au temps de la loi, alors que le Nouveau Testament correspondrait seulement à celui de la grâce. La loi\*, dans un temps comme dans l'autre, demeure « sainte, juste et bonne » : Jésus n'est « pas venu pour l'abolir, mais pour l'accomplir »<sup>4</sup>. Son rôle seul doit être précisé.

1 Ga 3.17-21. Il n'y a pas, dans l'Ancien Testament, un temps de la grâce (d'Abraham à Moïse) qui serait celui de la foi, suivi par un temps de la loi (après Moïse) qui serait celui de l'obéissance.

2 Ps 1 ; Ps 32 ; Ps 51 ; 119.67-72 ; 139.23-24...

3 Lv 11.44 repris en 1 Pi 1.15

4 Ro 7.12 ; Mt 5.17

## 5. Trois fonctions de la loi de Dieu

La théologie réformée reconnaît trois fonctions ou « usages » de la Loi de Dieu :

### a. La fonction pédagogique

La Loi de Dieu, en particulier dans son enseignement éthique, est comme une lumière qui révèle l'état de péché dans lequel l'homme – l'humanité – se trouve. Face aux exigences de la sainteté de Dieu, aux yeux d'un Dieu qui ne

La Loi  
comme  
une lumière

voit pas seulement l'apparence mais pour qui rien n'est caché, aucune autojustification n'est possible. Dans le grand procès entre Dieu et les hommes, la loi démontre que je suis pécheur et me pousse à recourir à la grâce qui est manifestée en Jésus-Christ.<sup>1</sup>

« *Que Dieu soit reconnu pour vrai, et tout homme pour menteur. Il n'y a pas de juste, pas même un seul.* » Ro 3.4, 10

« *Quiconque observe toute la loi, mais pèche contre un seul commandement, devient coupable envers tous.* » Jc 2.10

### b. La fonction civile

La seconde fonction de la Loi de Dieu est en rapport avec la vie dans la société. Au temps de l'Ancien Testament, Israël a reçu diverses

1 Jr 11.20 ; Mt 7.27-28 ; Jn 3.19-21 ; Ro 2.16 ; 3.9-24 ; Ga 3.24

prescriptions visant à régler la vie sociale de ses membres. Ce sont des mises en application pratiques, des expressions particulières de la « Loi morale », dont les dix commandements fournissent un résumé exemplaire. Loin d'être une règle arbitraire, cette Loi morale rejoint les aspirations inscrites dans le cœur de chaque être humain. Elle permet d'établir un climat social plus favorable et de limiter les effets dévastateurs du péché.<sup>1</sup>

La Loi  
comme  
un garde-fou

### ■ c. La Loi comme guide pour le croyant

Le troisième rôle de la Loi concerne la marche du chrétien et la sanctification.<sup>2</sup> Il est vrai que la sanctification est d'abord une position d'attachement au Seigneur par la foi, avant d'être une marche. Mais le chrétien habité par l'Esprit doit marcher selon l'Esprit, serrer la Parole dans son cœur afin de ne pas pécher contre Dieu, montrer son amour pour Lui en gardant ses commandements. L'Esprit de Dieu et les prescriptions de sa Parole constituent un double témoignage qui balise le chemin du disciple de Christ, l'empêchant de faire de sa liberté un prétexte pour vivre à la manière

La Loi  
comme  
un guide

1 Ro 2.14-15 ; 13.3-5 ; 1 Tm 1.8-10 ; 2.1-2

2 Cette troisième fonction de la Loi est plus spécifique à l'enseignement calviniste.



« LES RAISONS DE NOTRE ESPERANCE »

---

FICHE N° 2

du monde.<sup>1</sup>

*« Je mettrai mon Esprit en vous, et je ferai que vous suiviez mes ordonnances, que vous suiviez et pratiquiez mes lois. » Ez 36.27*

---

1 Ps 1.1-3 ; 119.11 ; Mt 28.20 ; Jn 14.15,21; 15.10 ; Ga 5.13-14, 25 ; 2 Tm 3.16-17

## 6. La permanence de la justification par la foi

Loin d'être absente de la première Alliance, la justification par la foi y est déjà enseignée comme étant la seule voie du salut. Le chapitre 11 de la lettre

De nombreux personnages de l'Ancien Testament ont été approuvés par Dieu à cause de leur foi

aux Hébreux nous présente en effet de nombreux personnages de l'Ancien Testament qui ont tous été approuvés ou bénis par Dieu à cause de leur foi. Précisons que la foi n'est pas présentée dans l'Écriture comme un sentiment, une émotion, un élan du cœur ou une expérience mystique. La foi est bien plutôt une confiance attachée à la Parole de Dieu, et en

conséquence, une dépendance vis-à-vis de cette parole, qui se traduira par un engagement, par une obéissance.

*« Abraham ne perdit pas confiance et ne douta pas de la promesse de Dieu ; au contraire, sa foi le fortifia et il loua Dieu. Il était absolument certain que Dieu a le pouvoir d'accomplir ce qu'il a promis. Voilà pourquoi il est dit d'Abraham que, à cause de sa foi, "Dieu l'a considéré comme juste". »* Ro 4.20-21 (BFC)

Il apparaît ici que l'essentiel, dans la foi, n'est pas la sincérité, ni le bien-être qu'on en retire, mais l'attachement à Dieu et à sa Parole reconnue comme juste et vraie.<sup>1</sup>

1 Ps 119.92-93 ; Ac 17.11 ; 1 Co 15.1-2 ; Jude 3

## 7. Hier comme aujourd'hui : le peuple et l'individu

« *La grande différence entre les deux dispensations de l'Alliance, pensent certains, est que sous l'Ancienne, Israël est en bloc le peuple de Dieu, au bénéfice des promesses et des privilèges donnés à ce peuple ; alors que sous la Nouvelle, le peuple se recrute un à un.* »<sup>1</sup>

En réalité, le fait que la promesse ait été adressée à Abraham et à sa postérité ne dispensait pas les Israélites d'une prise de position personnelle. Certes, Israël dans l'Ancien Testament est globalement le « peuple de Dieu », et en tant que tel, il est héritier « *de l'adoption, de la gloire, des alliances, de la loi, du culte et des promesses* »<sup>2</sup> ; mais pour ce qui est du salut, il n'existe pas d'automatisme lié à une appartenance collective. Le texte inspiré dit bien : « *On fera mourir chacun pour son péché. Circoncisez votre cœur ! Choisissez aujourd'hui qui vous voulez servir !* »<sup>3</sup>. De même, l'Ancien Testament évoque maintes fois la personne du juste dans sa démarche singulière, dans son choix de vie personnel, en contraste avec le « méchant », c'est-à-dire celui qui s'oppose à Dieu et à sa Loi.<sup>4</sup>

1 Alfred Kuen : *Je bâtirai mon Eglise.*

2 Ro 9.4-5

3 Lv 26.41 ; Dt 10.16 ; 24.16 ; 30.6, 19 ; Jos 24.15 ; Jr 4.4...

4 Gen 18.23 ; Ps 7.10 ; 34.20 ; 37.16 ; 64.11 ; Prov 18.10 ; Eccl 7.15 ; Osée 14.9...

## DEUX TESTAMENTS POUR UNE ALLIANCE

Il en est de même dans la nouvelle alliance. La promesse est pour les croyants et pour leurs enfants (Ac 2.39), mais ceux qui « profitent » des bienfaits de l'alliance ne sont pas sans responsabilité par rapport à ce qu'ils ont reçu. Chacun d'eux est appelé à confesser de manière personnelle son adhésion à la

Ceux qui bénéficient des bienfaits de l'Alliance sont responsables par rapport à ce qu'ils ont reçu

personne et à l'œuvre de Jésus-Christ, et à vivre conformément à l'espérance qui est ainsi enracinée au plus profond de lui-même. Si les signes d'appartenance à la communauté diffèrent – circoncision d'une part, baptême d'autre part – ils désignent la même réalité : la promesse de Dieu et le don de la grâce, l'humiliation et la

mort de notre ancienne nature, la nouvelle naissance.<sup>1</sup>

*« Les sacrements anciens des Juifs ont eu le même objectif que nos deux sacrements, c'est à dire diriger et conduire vers Jésus-Christ ou plutôt, comme font les images, de le présenter et de le faire connaître. »* Jean Calvin

<sup>1</sup> Ac 26.19-20 ; Ro 6.4 ; Co 2.11-13

## « LES RAISONS DE NOTRE ESPERANCE »

### FICHE N° 2

Il est évident que l'interprétation de la Bible doit tenir compte d'un « autrefois » (avant la venue de Jésus) et d'un « maintenant » (depuis cette venue). Cependant, il est important d'affirmer aussi qu'il y a, véritablement, une seule Alliance et, en conséquence, une seule Eglise – qui est de tous les temps et de tous les lieux.<sup>1</sup> Celle-ci poursuit sa vocation première : être une source de bénédiction au milieu des nations et faire paraître sur cette terre les signes qui annoncent la cité céleste de Dieu.<sup>2</sup>

*« L'alliance que Dieu a faite avec le peuple d'Israël ne concernait pas que les réalités terrestres. Elle comportait aussi de sûres promesses concernant la vie spirituelle et éternelle... Jésus-Christ ne promet pas aujourd'hui d'autre Royaume des cieux que celui dans lequel ils reposeront avec Abraham, Isaac et Jacob (Mt 8.11). »<sup>3</sup>*

1 On entend souvent dire que l'Eglise est née à la Pentecôte. Il serait plus juste de dire qu'elle a connu, à ce moment et tout au long du livre des Actes, une nouvelle perspective. De même, quand Jésus dit qu'il « bâtira son Eglise » (Mt 16.18), il emploie le terme *ekklesia* qui désignait déjà l'assemblée d'Israël convoquée par Dieu. Ce que Jésus veut dire, c'est que Dieu rassemblera désormais cette « *ekklesia* » autour de lui : il en est le nouveau temple (Jn 2.19-21), la pierre d'angle (Mt 21.42-44 ; 1 Pi 2.7).

2 Gn 12.3. Hé 11.16

3 Jean Calvin, Institution Chrétienne, II, 10, 23

## DEUX TESTAMENTS POUR UNE ALLIANCE

### **Loi**

Le mot « loi » recouvre, dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament, des réalités qui peuvent être sensiblement différentes. La Loi sainte et invariable de Dieu est celle qui reflète ses attributs moraux. Elle s'adresse à toute personne avec la force d'un absolu ; elle n'est soumise à aucune atténuation. Les lois sociales ou religieuses n'ont pas cette même permanence. Elles peuvent être conditionnées dans leur stricte application par les temps et les lieux, et se trouver ainsi dépassées par de nouvelles dispositions. Cependant la lecture réformée de l'Écriture nous conduit à reconnaître la sagesse éternelle de Dieu, la nature spirituelle de ses enseignements et l'application actuelle qui peut être faite de chaque ordonnance divine. C'est de cette manière, par exemple, que le baptême remplace la circoncision comme signe de l'Alliance (Co 2.11-13).

## Glossaire

### **Canonique**

Se dit d'un livre ou d'un texte qui est reconnu comme faisant partie de la Bible. Pour les Protestants, les livres apocryphes ne sont pas canoniques.

### **Confession de foi de la Rochelle**

Tire son nom du Synode national des Eglises réformées qui eut lieu dans cette ville en 1571 et au cours duquel elle fut approuvée. En fait, ce texte avait été rédigé douze ans plus tôt, à Paris, en 1559, par le premier Synode des Eglises réformées de France.

### **Dispensation**

Période caractérisée par des dispositions particulières concernant les relations entre Dieu et son peuple. Les deux grandes dispensations bibliques sont l'ancienne et la nouvelle alliance.

### **Païen**

Terme qui désigne en premier lieu le non juif. Le plus souvent, il est appliqué, au pluriel, aux peuples qui ne sont pas le peuple de Dieu et qui sont des étrangers à l'alliance et aux promesses de Dieu.

### **Réforme**

Important mouvement de réformation de l'Eglise qui eut lieu au <sup>xvi</sup>e siècle et qui donna naissance au protestantisme.